

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm 2011-093 portant création de l'unité Inserm US 004 et nommant Monsieur Daniel CHOQUET;

Vu la décision Inserm 2015-090 prolongeant l'unité Inserm US 004 et prorogeant le mandat de Monsieur Daniel CHOQUET ;

Vu la décision Inserm 2016-139 prolongeant l'unité Inserm US 004 et prorogeant le mandat de Monsieur Daniel CHOQUET ;

Vu la décision Inserm 2021-64 prolongeant l'unité Inserm US 004 et prorogeant le mandat de Monsieur Daniel CHOQUET ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu la décision CNRS relative à l'UAR3420 ;

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité de Service 04 intitulée " BIC-Bordeaux Imaging Centre " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

**Article 2 :** Le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université de Bordeaux, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article 19 du décret 83-975, modifié.

**Article 2 :** Monsieur Daniel CHOQUET est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

**Article 3** : La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

